

*Matières du tems. Janvier 1715. 47*  
 plus spacieux, plus commode, & plus fort  
 que n'étoit celui de Dunkerque avant sa de-  
 struction. Ces suppositions quelques fausses  
 qu'elles fussent; ne laisserent pas de trou-  
 ver créance auprès de quelques Ministres  
 du nouveau Roi d'Angleterre; Je joindrai  
 ici en entier le Memoire que son Plenipo-  
 tentiaire à Paris presenta sur ce sujet le 23.  
 Octobre 1714. avec la réponse que le Roi  
 fit faire à ce Memoire le 2. Novembre der-  
 nier.

*Memoire du Ministre d'Angleterre à la  
 Cour de France.*

LE soussigné Ministre Plenipotentiaire du  
 Roi de la Grande Bretagne, a ordre du  
 Roi son Maître, de représenter à vôtre Ma-  
 jesté, que ouï le rapport que lui ont fait ses  
 Commissaires & Ingenieurs envoyez pour re-  
 connoître l'état de la démolition des Fortifi-  
 cations & du Port de Dunkerque, Sa M. est  
 très surprise d'apprendre que nonobstant les in-  
 stances & représentations qui ont été faites  
 de la part de la Grande Bretagne, pour pres-  
 ser l'exécution de l'Article neuvième du Trai-  
 té de Paix conclu à Utrecht, ledit Port est  
 si peu comblé, qu'il peut monter encore au-  
 jourd'hui par le vieux Canal jusqu'au Cor-  
 nichon de la Ville, d'aussi gros Vaisseaux que  
 par le passé. Tant que ledit Canal subsistera,  
 on ne pourra bier qu'il reste à Dunkerque un  
 Port de mille toises de long, & par consé-  
 quent capable de contenir plusieurs centaines  
 de Vaisseaux. Les paroles du Traité portent  
 que *Portus compleatur*, que le Port soit com-  
 blé, *Aggeres aut Molee dicantur*, que les  
 Digues

*Memoire  
 présenté sur  
 ce sujet à la  
 Cour de  
 France par  
 le Ministre  
 d'Angleter-  
 re.*